

La Flandre en Mouvement !

La lettre de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE (14ème circonscription du Nord)

Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE continuent de porter la voix de Quatorzième circonscription du Nord au niveau national

- Page 1 Adoption de la loi « Decool II »
L'actualité à l'Assemblée Nationale
- Page 2 Pas d'étiquette « sans étiquette »
La Région et vous - Par J.P. BATAILLE

L'extension du Chèque Emploi Associatif adoptée

Le texte déposé par Jean-Pierre DECOOL et Jean-François LAMOUR, a été adopté le mardi 5 février 2008, en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Nous faisons état dans notre dernière édition de l'examen imminent par l'Assemblée Nationale, de la proposition de loi de Jean-Pierre DECOOL et Jean-François LAMOUR, Député de Paris et Ancien Ministre de la Vie Associative et dont Jean-Pierre DECOOL était, une nouvelle fois, le rapporteur devant ses collègues Députés. **Le texte a été adopté par une large majorité des Députés, mardi 5 février 2008, et soutenu par Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, qui l'a qualifié de « texte de sens et de bon sens ».**

Cette seconde loi sur le Chèque Emploi Associatif vise à **étendre le dispositif**, initié par Jean-Pierre DECOOL en 2003, de **3 à 9 équivalents**

temps plein, qu'une association peut embaucher par l'intermédiaire de ce Chèque.

Avec 44 000 associations adhérentes à ce jour, le Centre National du Chèque Emploi Associatif, dirigé par Michel DOLLET et situé à Arras, estime qu'avec cette mesure, 137 000 associations seront concernées, soit environ 200 000 salariés ou 15 600 équivalents temps plein.

Jean-Pierre DECOOL a demandé à Sylvie DESMARESCAUX, Sénateur-Maire de Hoymille, si elle pouvait envisager de rapporter ce texte comme elle l'avait déjà fait pour la première loi, en 2003. La décision appartient désormais au Sénat, avant l'examen du texte par les Sénateurs, et son application définitive.

L'actualité à l'Assemblée Nationale

Plusieurs projets de loi sont en préparation pour la rentrée parlementaire, fin mars, à l'issue des élections.

- La Ministre de l'Economie, Christine LAGARDE, a présenté, le 13 février dernier, les mesures du **plan « très haut débit »** qui devraient être débattues au Parlement au printemps prochain. Le déploiement du haut-débit sur notre territoire constitue l'équivalent du déploiement des lignes téléphoniques dans les années 60 : **il s'agit de bâtir de nouveaux réseaux pour permettre le développement des moyens modernes de communication.** Le Gouvernement propose ainsi de favoriser l'accès des opérateurs aux immeubles existants avec l'inscription à l'ordre du jour des assemblées générales de copropriété des propositions commerciales des opérateurs, et la mise en place d'un dispositif ouvrant une « faculté d'accès au très haut débit » inspiré du « droit à l'antenne ». La Ministre souhaite également encourager la mutualisation des câblages installés dans les immeubles, encadrer des conventions propriétaires/opérateurs, pré-câbler les immeubles de logement neufs en fibre optique. Les infrastructures très haut débit représentent un enjeu majeur pour la croissance

et la création de futurs emplois. Ces mesures, destinées à créer les meilleures conditions de leur déploiement, devraient permettre d'atteindre cet objectif.

- Le Ministre de l'Agriculture, Michel BARNIER, a annoncé jeudi 7 février dernier une **réforme du dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.** Pour le Ministre, qui s'exprimait devant le Conseil national de l'installation (CNI) qui se tenait à Laguiole (Aveyron), « *les jeunes qui s'installent sont aujourd'hui mieux formés, plus âgés qu'auparavant et représentent une population plus diversifiée. Nous avons aussi besoin d'installer plus de jeunes qui ne sont pas issus du monde agricole* ».

Le nouveau dispositif, qui sera pleinement opérationnel début 2009, doit reposer **plus sur les projets des candidats à l'installation plutôt que sur des obligations identiques pour tous.** Le but de la réforme est d'augmenter de 20 à 25% le nombre de jeunes agriculteurs pouvant bénéficier de DJA (dotations aux jeunes agriculteurs) et de prêts bonifiés (de 1% de taux d'intérêt dans les zones défavorisées à 2,5% dans

les plaines). Les candidats à l'obtention de ces aides devront présenter un plan de professionnalisation personnalisé (PPP), qui comprendra notamment un niveau de formation minimal et leur expérience, notamment par la voie

de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le Ministre a souhaité que dans ce cadre, la liste des diplômes conférant la capacité professionnelle agricole soit revue et réactualisée.

Pas d'étiquette « sans étiquette » - Par Jean-Pierre BATAILLE

Un décret en date du 30 Août 2001, soit après les dernières élections municipales, exige que dans les communes de **plus de 3 500 habitants**, les listes municipales et les candidats se rattachent à une nuance correspondant à une grille établie par la Direction Générale de l'Administration du Ministère de l'Intérieur. En clair, **les candidats aux municipales se verront obligatoirement attribuer une nuance politique de façon arbitraire**. Cela est choquant pour plusieurs raisons :

- Dans la majorité des communes rurales de plus de 3 500 habitants, les colistiers sont des hommes et de femmes dont le seul objectif est l'engagement municipal et non pas la promotion des partis politiques
- A aucun moment de la déclaration individuelle des candidats il n'est fait mention de l'existence d'une liste de nuances, ni que cette nuance est « obligatoirement » à renseigner sous peine de se faire attribuer d'office une sensibilité « arbitrairement » décrétée par l'administration.
- Enfin, figurent dans ces nuances, toutes les sensibilités politiques connues aujourd'hui, à défaut des appellations « non-inscrit » ou « sans étiquette ».

Alors même si un droit de correction de la nuance attribuée existe, il n'empêche pas qu'il faut aujourd'hui **choisir parmi une liste ne permettant pas de s'exonérer de toute sensibilité politique nationale**. C'est à mon sens un **atteinte à la liberté pour la grande majorité des candidats qui ne veulent se revendiquer d'aucune autre motivation que celle de l'intérêt de leur commune et de leurs concitoyens**.

Alex TÜRK, Sénateur du Nord, Président de la C.N.I.L., et Jean-Pierre DECOOL, Député du Nord, viennent d'adresser un courrier à Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, pour lui demander de bien vouloir **laisser les candidats choisir l'étiquette « Sans Etiquette »**.

La Région et vous

Le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais vient de voter son budget 2008 avec, hélas, une nouvelle hausse fiscale de 3,5 % pour les taxes foncières et 4,9 % pour la taxe professionnelle, pour un montant total de 2,1 milliards €. Ce budget a été adopté par les groupes Socialiste, Communiste et Verts.

Les compétences des la Région sont nombreuses et variées depuis **les lycées, le TER, la formation professionnelle, jusqu'aux Sports, Tourisme, Santé...** Il y a des compétences obligatoires décidées par les lois de décentralisation, et les initiatives exclusivement régionales.

Souvent ces politiques semblent plus urbaines que rurales et, effectivement, les petites communes et communautés de communes sont moins concernées que les villes ou les communautés d'agglomération, voire les communautés urbaines.

Pourtant, dans la vie de tous les jours, existent des dispositifs régionaux à la portée de tous :

- l'accompagnement et le développement de la vie associative
- l'aide aux projets associatifs avec les Comités Locaux d'Aide aux Projets (CLAP) et le Fonds Local d'Initiative à Projets (FLIP)
- le soutien aux projets économiques portés par les demandeurs d'emploi
- le développement culturel en milieu rural
- l'aide à la création d'entreprises

- l'aide au financement du haut débit dans les zones non-couvertes
- des aides à la mobilité internationale pour les étudiants
- le soutien à la recherche pour les projets innovants
- la réduction tarifaire TER pour les lycéens, demandeurs d'emploi, Rmistes et handicapés
- un forfait livre annuel de 60 € pour chacun des 160 000 lycéens
- un complément régional aux bourses nationales
- une aide au premier équipement des apprentis
- un prêt à taux zéro pour des travaux d'isolation de l'habitation (ISOLTO)

Nombre de ces dispositifs sont co-financés par l'Etat qui apporte à la Région 60 % de ses recettes de fonctionnement.

N'hésitez pas à m'interroger sur une éventuelle aide que la Région pourrait apporter à vos projets.

Jean-Pierre BATAILLE
Député-Suppléant
Conseiller Régional
Maire de Steenvoorde

Mail : jpbataille@cegetel.net
Courrier : Hôtel de Ville - 59114 STEENVOORDE

Secrétariat Parlementaire : 11, Place du Marché aux Fruits 59630 BOURBOURG

Tel : 03 28 22 33 33 – Fax : 03 28 20 00 86

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 PARIS Tel : 01 40 63 75 67 - Fax : 01 40 63 79 40

Retrouvez toutes les actions de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE sur www.jeanpierredecool.com